

ABONNEMENT

Saumur	
En avance	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En avance	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 JUIN

UN INCIDENT

Voici comment, sous ce titre, M. Jules Delahaye raconte dans le *Journal d'Indre-et-Loire* l'enlèvement de la Déclaration de la trinité :

Assurément un pareil document a plus d'importance que les articles de la *Gazette de France* ou de l'*Autorité*, mais il importe pourtant de n'y voir, dans l'intérêt même du parti royaliste, que ce qu'il contient, et, à vrai dire, il ne contient guère qu'une boutade de M. de Cazenove de Pradine, principal auteur de la déclaration.

Ils n'étaient que seize membres du groupe, réunis dans un des bureaux de la Chambre, lorsque M. le duc de La Rochefoucauld soumit à ses collègues la protestation déjà autographiée et communiquée à plusieurs journaux.

Plusieurs comprirent aussitôt la gravité de l'acte qu'on leur demandait de couvrir, son inutilité et ses conséquences possibles, dans le parti royaliste et dans le pays.

MM. de Lamarzelle et Dufaure, en particulier, s'opposèrent à l'insertion de deux mots particulièrement dangereux, à plusieurs points de vue. Le Pape était qualifié « d'autorité étrangère ». La réunion convint que c'étaient des expressions trop vagues, et qui paraissaient empruntées trop complaisamment au vocabulaire des anticléricaux. On s'entendit pour les supprimer.

Une autre phrase fut aussi incriminée. C'est alors que M. de Cazenove de Pradine, parait-il, fit observer que si l'on faisait trop de modifications au texte de la Déclaration déjà lue à la presse, cela prêterait à de fâcheux commentaires.

Le texte du document fut mis aux voix. Sept membres de la réunion votèrent contre, huit votèrent pour; un s'abstint. Alors les huit décidèrent qu'en présence d'une pareille divergence de sentiments, la Déclaration serait livrée à la publicité sans signatures.

Il fut observé que peut-être la majorité des soixante membres du groupe serait de la même opinion engagée contre son gré! Mais l'avis ne fut pas écouté. Voilà l'histoire exacte de la déclaration qui, pendant quelques jours, sera la matière des polémiques de la presse.

M. d'Hulst le blâmait hautement, encore qu'il parût en excuser la pensée. Si l'on voulait répondre au Pape, disait-il, il fallait se garder de paraître le faire doctrinalement.

En fait, dans l'organisation de Comités, par exemple, patronant une politique contraire à celle du Pape, le parti royaliste était libre et ne courait aucun risque de conflit et de condamnation. La doctrine, la limite de l'autorité pontificale ne devait pas, dans l'intérêt du groupe royaliste, être déterminée aussi solennellement et aussi légèrement. Cela ne convenait pas aux plus respectueux, aux plus soumis des catholiques. Plus d'une démission a déjà été envoyée à M. le duc de La Rochefoucauld. Il y aura d'autres protestations plus publiques, dans les journaux.

Et maintenant, que penser des suites de cette sortie?

A mon avis, on en parlera pendant quelques jours, puis ce sera fini. Cela paraîtra un acte de mauvaise humeur bien pardonnable, mais cela ne paraîtra rien de plus. Je suis convaincu que le Saint-Siège ne saisira pas même cette nouvelle occasion d'affirmer sa volonté; car peut-être est-il déjà prévenu que M. le Comte de Paris n'y est pour rien et que ce serait affliger ce prince très catholique que de traiter avec sévérité ses amis, à une heure où leur dévouement est déjà si éprouvé.

INFORMATIONS

FUTUR CONFLIT ENTRE LA CHAMBRE ET LE SÉNAT.

On commente avec animation la décision prise par la Commission du Sénat qui a repoussé à l'unanimité la loi Bovier-Lapierre.

A l'heure où la nécessité d'une sanction à la loi sur les syndicats est démontrée par les nouveaux faits qui ont motivé la protestation du syndicat des ouvriers de chemins de fer, on considérait comme très grave que le Sénat refusât pour la troisième fois de s'incliner devant la volonté de la Chambre.

L'entêtement du Sénat, disait un député socialiste, aurait d'autant plus de gravité que la loi Bovier-Lapierre va être mise à l'ordre du jour de tous les syndicats et que le conflit entre la Chambre et le Sénat prendra certainement des proportions d'un conflit entre le monde des travailleurs et le suffrage restreint.

LE REPOS DU DIMANCHE

Vendredi soir a eu lieu, à la salle Wagram, sous la présidence de M. le baron de Mackau, une réunion organisée par le comité de défense religieuse. M. le baron d'Allemagne a fait une conférence sur le « dimanche envisagé au point de vue religieux, familial et social ».

Il a fait un tableau du dimanche observé et du dimanche profané, et a rappelé le mouvement de laïcisation « qui a tout envahi, depuis l'enfance jusqu'au tombeau ».

Il faut, a-t-il dit en terminant, que le repos du dimanche soit inscrit officiellement dans nos lois.

M. le baron de Mackau, après avoir remercié le conférencier, a rappelé la propagande que le comité avait faite depuis vingt ans, dans tous les quartiers de Paris. Il a encouragé les catholiques à la lutte et a terminé par cette parole: « Travailler pour l'Eglise, c'est défendre la France. »

LA RENTE AU PAIR

Samedi, après Bourse, à 4 heures, le 3 0/0 a clôturé à 100 francs, sur un achat de 4,500 francs de rente au pair.

Cet événement a été accueilli par de bruyantes manifestations en sens divers. Aux vivats qui éclataient autour de la corbeille et sur le péristyle se sont mêlés quelques sifflets. Des bousculades s'en sont suivies; une rixe s'est même produite, dans laquelle un des deux

combattants a été gratifié de quelques coups de canne qui l'ont mis en piteux état.

L'élévation au pair de notre 3 0/0 est un événement d'une certaine importance, autant parce qu'il se produit pour la première fois que parce qu'il sera l'objet de nombreux commentaires dans la presse du monde entier.

Les coulissiers ont été surpris, si l'on en croit le *Matin*:

« On s'attendait bien à voir la rente monter au pair, un moment ou l'autre, mais on ne prévoyait pas que ce fût aujourd'hui. Les achats considérables auxquels une maison qui opérait à la baisse pour le compte des Allemands a été obligée de se livrer, ont précipité le mouvement de hausse.

Cette maison qui se faisait reporter, depuis longtemps, a été mise en demeure de s'exécuter; elle l'a fait aujourd'hui, non par l'organe de son mandataire habituel, mais par l'intermédiaire d'autres personnes. »

La croyance à une conversion prochaine du 4 1/2 0/0 a aidé à l'ascension des cours. Il y a tant d'argent inactif, par suite du peu de confiance dans les placements étrangers ou les grandes affaires industrielles, que le 3 0/0 a été demandé avec persistance. L'augmentation constante de l'encaisse métallique de la Banque prouve cela et en est le corollaire.

Cela prouve aussi que l'argent fuit les affaires commerciales et industrielles et cela n'est pas bon.

La Rente au pair: cela prouve, non pas que le crédit de la France a considérablement augmenté depuis deux ans, mais bien qu'il existe un stock énorme de capitaux sans emploi. Le ministre des finances peut se réjouir de voir la Rente au pair; mieux vaudrait la Rente à 90, et les affaires commerciales, industrielles et autres absorber ces sommes immenses actuellement disponibles et lui faire rendre 5, 6, 7 et 8 0/0. Tout le monde en profiterait, même le Trésor.

CE QUE COUTENT LES TREIZE JOURS

Notre confrère, M. Emile Berr, a signalé le retour dans leurs foyers des territoriaux qui ont accompli récemment leur période d'exercice, a fait comme suit le compte de ce que ces périodes coûtent à l'Etat:

Le ministre de la Guerre doit au territorial, outre le classique « sou de poche », environ 4 sous de pain par jour, 33 centimes de viande et 23 centimes de denrées de vivres divers, auxquels s'ajoute une ration gratuite de sucre et café. Cela fait un peu plus de 16 sous.

Il y faut ajouter le charbon des cuisines, l'éclairage extérieur des casernes ou du camp où il loge, les cartouches qu'il brûle, les deux paquets de tabac qui lui sont alloués à perte par la régie, et aussi les dépenses générales de réfection du matériel du casernement et d'armement qui lui a été prêté par l'Etat.

On estime que, tout compte fait, un territorial coûte au Trésor un peu plus d'un franc par jour.

La période d'instruction qui vient de finir a déplacé près de soixante mille hommes répartis en cent quarante bataillons d'in-

fanterie (environ) et quelques compagnies de génie.

Multiplié par treize journées de solde, cela fait tout près de huit cent mille francs.

Et ce n'est pas tout. Il y a encore l'indemnité du jour d'arrivée et les frais de route, qui sont de près de deux mille francs par bataillon; il y a la haute paye des cadres; il y a l'indemnité et la solde des officiers qui est, par bataillon aussi, de plus de trois mille francs. Voilà encore une somme considérable, dépensée en dehors de l'entretien des troupes, et qui double presque la première.

En disant que la période d'instruction territoriale qui vient de s'achever a coûté un million et demi à l'Etat, on est probablement très près de la vérité, et peut-être un peu au-dessous.

La somme est forte. Il ne faut cependant pas la regretter. Tous ceux qui ont suivi ces stages d'instruction ont été frappés de la rapidité et de l'importance des résultats obtenus. »

LE BARON DE HABER

Aujourd'hui lundi, à midi, ont eu lieu, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, les obsèques du baron de Haber.

Le baron, qui appartenait à une famille israélite, s'était il y a une quinzaine d'années converti au catholicisme ainsi que sa femme, née Beer, la nièce de Meyerbeer.

Un détail à rappeler:

Il s'était fait naturaliser Français au lendemain de nos désastres. Pendant la guerre, son rôle avait d'ailleurs été considérable. Le baron de Haber avait accompagné Poyer-Quertier à Berlin pour y discuter les négociations relatives à l'indemnité à payer au vainqueur. Et, pour récompense de ces services, M. Thiers l'avait créé chevalier de la Légion d'honneur.

Le Grand-Prix de Paris

L'intérêt habituel de notre grande lutte internationale est cette année bien diminué par l'abstention complète des concurrents anglais. Nous pourrions crier « Vive la France! » tout seuls; les voisins d'outre-Manche en ont assez de se faire battre. Depuis 1886 ils n'ont plus gagné chez nous et tout ce qu'ils peuvent faire c'est de conserver encore leurs positions chez eux.

Dimanche, 3 heures.

La valeur des concurrents rend les conjectures assez difficiles. L'écurie Schickler a toutes les préférences, mais il peut se produire tel incident qui déjoue les calculs.

Le beau temps, il est inutile de le dire, a amené un public extraordinairement nombreux sur la pelouse, et les tribunes, absolument bondées, sont garnies de fraîches et printanières toilettes.

Aucun cheval étranger ne prend part à la course.

4 h. 30.

Voici les résultats de la course du Grand-Prix de Paris (200,000 francs, — 3,000 mètres):

Gagnants: 1^{er}, *Ruail*; — 2^e, *Courtis*; — 3^e, *Chêne-Royal*.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, POUR CAUSE DE DÉCÈS Le Dimanche 19 Juin 1892, à une heure, en l'étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

1^o Une Petite Propriété

Située au canton de la Tête-Noire, route de Rouen, commune de Saint-Lambert-des-Levés, comprenant:

Maison et jardin avec bassin, manège et canaux, le tout contenant 44 ares.

MISE A PRIX. . . 10,000 fr.

2^o 60 ares 50 centiares de TERRE

A la Levée-Neuve, même commune.

MISE A PRIX. . . 4,000 fr.

On peut traiter avant l'adjudication.

S'adresser, soit à M. AUGUSTE GIRANDIER-VERNEAU, jardinier, dans la propriété ci-dessus désignée, soit à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1892

UNE

PORTION de MAISON

Rue d'Orléans, n^o 69,

Comprenant boutique et plusieurs chambres.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (234)

Petite Maison

A LOUER

Avenue du Champ-de-Foire, n^o 21.

S'adresser à M. SARGET, 14, rue Saint-Lazare. (446)

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

Corsets sur Mesure

ET CORSETS AVEC SUPPORTS

Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIS, 48, Grand'Rue, Saumur.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Haras, place de la Bourse, 8, Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de croquet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contrainct de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos, et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

À DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Cousserie surfile

Boîtes rondes ou carrées, toutes couleurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent.	la composition quelque soit le nombre)
Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75.	Boîtes pour Baptêmes de Poupées
Bel assortiment de Boîtes fantaisie	Bonbons universels (Tavernier) le 1/2 kil., 1.60
Boîtes Mairaines, de 1.25 à 5 fr.	Tablettes Menthe Nit-cham, — 1.60
Boîtes à Gants et à Mouchoirs.	Pastilles au parfait Guignolet, — 1.75
Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour	Id. la boîte, 0.60 et 1 fr.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table with columns for stations (Paris, Chartres, Châteaun-Loir, etc.), departure times, and arrival times for the Paris-Saumur-Bordeaux line.

Table with columns for stations (Bordeaux, Nantes, Angers, etc.), departure times, and arrival times for the Bordeaux-Saumur-Paris line.

LIGNE D'ORLÉANS

Table with columns for stations (Nantes, Angers, Saumur, Tours, Paris), departure times, and arrival times for the Nantes-Angers-Saumur-Tours-Paris line.

SAUMUR -- PORT-BOULET -- CHINON

Table with columns for stations (Saumur, Port-Boulet, Chinon), departure times, and arrival times.

POITIERS -- MONTREUIL -- DOUÉ -- ANGERS

Table with columns for stations (Poitiers, Montreuil, Doué, Angers), departure times, and arrival times.

ANGERS -- DOUÉ -- MONTREUIL -- POITIERS

Table with columns for stations (Angers, Doué, Montreuil, Poitiers), departure times, and arrival times.

SAUMUR -- BOURGUEIL

Table with columns for stations (Saumur, Bourgueil), departure times, and arrival times.

SAUMUR -- LA FLÈCHE

Table with columns for stations (Saumur, La Flèche), departure times, and arrival times.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur